



Le Quoi

Le 25 septembre 2005, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il financerait la mise sur pied d'un Conseil sectoriel de la police parce qu'il sait que l'avenir du service de la police au Canada est fonction d'une main-d'oeuvre hautement spécialisée et performante.

Le Conseil sectoriel de la police aide la collectivité policière à répondre aux nouveaux besoins en matière de compétences, à relever le défi de la pénurie de la main-d'oeuvre et à combler le manque de compétences, et à trouver des solutions qui sont propices à la planification et à la gestion des ressources humaines (RH) à long terme.

Notre slogan – Unir les forces garantes de l'avenir – traduit notre fonction première, soit de favoriser l'échange entre planificateurs, gestionnaires et praticiens en ressources humaines et le partage de l'information entre les organismes policiers, leurs partenaires et autres intervenants. Ainsi, le secteur peut trouver des solutions originales et pratiques à la problématique actuelle et future de la planification et de la gestion des ressources humaines et, ce faisant, assurer son avenir.

Si nous mettons tous l'épaule à la roue pour travailler au nom de l'ensemble du « secteur », nous pouvons être plus efficaces, réaliser des économies d'échelle et veiller à la viabilité d'un service de police hautement performant. Notre vision préconise l'intégration et l'efficacité de la planification et de la gestion des ressources humaines pour le secteur tout entier. Nous voulons un secteur avisé quant au milieu dans lequel il évolue et son incidence, en réseau avec tous les partenaires et les intervenants de la collectivité policière et intégré quant à la planification et la gestion efficaces de ses ressources.

et Le Comment

1. **Financement de l'infrastructure** – grâce auquel l'équipe du Conseil sectoriel peut se consacrer à accroître la capacité de réseautage dans cinq domaines cruciaux : planification stratégique et politiques propres aux RH; outils et méthodes afférentes aux RH; programmes de recherches pointues; éducation et formation liées à la normalisation des compétences; et recrutement national de la police.
2. **Financement de projets** – pour encourager la recherche et de nouvelles initiatives, afin de favoriser l'innovation dans la planification et la gestion des RH et ainsi assurer la viabilité, à long terme, d'un service de police hautement performant.

Infrastructure – 982 000 \$ - au
31 mars 2008

- 83 000 travailleurs et travailleuses

Financement de projets - Mise à jour de
l'étude sectorielle – 150 000 \$ en 2005-06

- faire le point sur le marché du travail et la police

Diagnostic en RH ~ 500 000 \$ en 2006-07

- élaborer les stratégies du Conseil sectoriel afin de s'attaquer aux enjeux en matière de ressources humaines pour le secteur tout entier